



Rue de Stalle 96 - 1180 Bruxelles  
[www.croix-rouge.be](http://www.croix-rouge.be)

# CHARTRE

de la Croix-Rouge de Belgique

| Direction générale  
[direction@croix-rouge.be](mailto:direction@croix-rouge.be)



## → Notre mission

---

**Améliorer les conditions d'existence des personnes les plus vulnérables en mobilisant le pouvoir de l'humanité.**

Une mission que nous partageons avec le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

## → Notre vision

---

**Ensemble, agissons pour une humanité plus solidaire.**

En tant que membre de la Croix-Rouge de Belgique, nous nous engageons à :

- **agir pour apporter des réponses aux situations de vulnérabilités.** Notre priorité est l'action. C'est en agissant que nous produisons des effets. C'est par l'action que nous comprenons mieux les besoins à couvrir et améliorons notre façon d'y répondre.

- **favoriser des collaborations conviviales et efficaces** entre volontaires et salariés, entre siège et terrain, entre secteurs d'activités de la Croix-Rouge ainsi qu'avec des partenaires extérieurs. Ensemble, nous pouvons faire mieux, faire plus et aller plus loin.

- **tablir sur le pouvoir de l'humanité**, un pouvoir décuplé par les actes et initiatives portés par les membres de la Croix-Rouge et les citoyens solidaires.

## → Nos valeurs

---

**Quatre valeurs guident nos actions au quotidien et orienteront les décisions. Grâce à leur impact sur nos façons d'être et d'agir, ces valeurs rayonneront tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Croix-Rouge.**

### **ENGAGEMENT**

Dans mon action au quotidien, à mon niveau et dans ma fonction, je m'investis pour contribuer à la mission de la Croix-Rouge. J'agis en toutes circonstances selon les principes et les valeurs de la Croix-Rouge. Nous sommes attentifs au sens de nos actions et à leur impact.

### **BIENVEILLANCE**

Dans mon action au quotidien, je veille à considérer chaque personne avec respect, dignité et tolérance. Ensemble, nous sommes à l'écoute de tous et mettons tout en œuvre pour proposer un accueil de qualité.

### **DIVERSITÉ**

Dans mon action au quotidien, j'accueille et valorise les différences comme une richesse sur laquelle fonder mes actions. Notre Mouvement est le reflet de la société. Il réunit des membres d'âge, de culture, de sexe, d'origine, de compétences et de nationalités différents. Ensemble nous construisons une organisation ouverte sur le monde et rassemblons les énergies pour remplir notre mission auprès des plus vulnérables.

### **COOPÉRATION**

Dans mon action au quotidien, je reste ouvert à toute collaboration aussi bien interne qu'externe. Nous encourageons les synergies car c'est ensemble qu'on agit pour un monde plus humain.

## → Nos principes fondamentaux

---

**Les sept Principes fondamentaux constituent les lignes directrices qui guident la mission humanitaire du Mouvement et donc les activités de la Croix-Rouge de Belgique en faveur des personnes vulnérables. Tous les collaborateurs, volontaires et salariés, doivent respecter l'ensemble des Principes dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions et de leurs relations vis-à-vis des bénéficiaires.**

**Constituant l'élément crucial de l'identité collective de ses trois composantes (CICR, FICR, Sociétés nationales), les Principes assurent la cohésion interne de notre Mouvement et lui procurent son caractère unique. Ils contribuent à faire respecter l'action humanitaire du Mouvement, dont celle de la Croix-Rouge de Belgique.**

### **HUMANITÉ**

Né du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Il tend à protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Il favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.

### **IMPARTIALITÉ**

Le Mouvement ne fait aucune discrimination basée sur la nationalité, la race, la religion, la condition sociale ou l'appartenance politique. Il s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir par priorité aux besoins les plus urgents.

### **NEUTRALITÉ**

Afin de garder la confiance de tous, le Mouvement s'abstient de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique.

### **INDÉPENDANCE**

Le Mouvement est indépendant. Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leurs pays respectifs, les Sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leur permet d'agir toujours selon les principes du Mouvement.

### **VOLONTARIAT**

Il est un mouvement de secours volontaire et désintéressé.

### **UNITÉ**

Il ne peut y avoir qu'une seule Société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge dans un même pays. Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire entier.

### **UNIVERSALITÉ**

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au sein duquel toutes les Sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider, est universel.

## → Les règles de conduite

---

**Dans le cadre de nos activités, nous, volontaires et salariés :**

- agissons pour contribuer à la Mission de la Croix-Rouge de Belgique et dans le respect de ses quatre Valeurs et des Principes fondamentaux du Mouvement ;
- respectons l'intégrité de toute personne ;
- adoptons un comportement qui ne porte en aucune manière préjudice à l'image ou aux intérêts de la Croix-Rouge ;
- respectons strictement le nom de la Croix-Rouge et son emblème. Nous en faisons usage ou référence dans le seul cadre admis explicitement par le Mouvement ;
- nous abstenons de tout abus de pouvoir en raison de la fonction que nous exerçons à la Croix-Rouge ou de la relation qui nous lie à celle-ci ;
- respectons les biens de la Croix-Rouge, les utilisons et les entretenons en bon père de famille ;
- faisons usage des dons, subsides et fonds gérés par la Croix-Rouge dans la stricte finalité qui leur a été attribuée et en toute probité ;
- respectons le secret professionnel, le devoir de confidentialité ou les règles déontologiques liées à l'exercice de notre activité ;
- n'utilisons pas notre appartenance ou notre relation contractuelle au Mouvement à des fins politiques, commerciales ou intéressées.

Charte de la Croix-Rouge de Belgique - Version approuvée par le Conseil d'Administration et l'Assemblée communautaire du 17/12/2016.